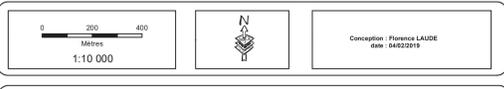


Plan Local D'Urbanisme Pièce 4.1 Plan de Zonage au 1/10.000

Approbation
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du:
04/02/2019
Clayes
Le Maire



Source : DDTF - Cadastre © Droits de l'Etat réservés © Date : 02/01/2016 - Mis à disposition par la Communauté d'agglomération du Beauvaisis - Données MAJIC III
Source : Ville de Beauvais - Plan Local d'Urbanisme - date de validité : 04/02/2019 - Droits réservés
Reproduction interdite
Source : BD Agglomération - Communauté d'Agglomération du Beauvaisis - Droits réservés - Reproduction interdite

- UA : Zone qui correspond à l'hyper centre à vocation principale d'habitat et de commerce.
- UB : Zone qui correspond au centre ville et à ses faubourgs. Cette zone comprend 5 secteurs : UBa,UBb (dont le sous secteur UBb1),UBc,UBd,UBe (dont le sous secteur UBe1)
- UC : Zone de constructions d'habitat collectif à plusieurs niveaux. Cette zone comprend 2 secteurs : UCa,UCb
- UD : Zone de constructions aérées à vocation dominante d'habitat pavillonnaire. Cette zone comprend 5 secteurs : UDa,UDb (dont le sous secteur UDb1),UDc,UDd,UDe
- UGV : Zone qui correspond à faire d'accueil des gens du voyage.
- UMH : Zone de protection correspondant au centre historique de Beauvais et au secteur de l'ancienne Maladrerie Saint Lazare.
- USL : Zone destinée à accueillir les constructions à usage sportifs et de loisirs.
- URU : Zone de rénovation urbaine. Cette zone comprend 3 secteurs : URUa,URUb,URUc
- 1AUH : Zone d'extension urbaine à vocation dominante d'habitat. Cette zone comprend 2 secteurs : 1AUHa,1AUHb
- Ucp : Zone qui correspond au centre pénitentiaire.
- UE : Zone à vocation d'activités économiques. Cette zone comprend 3 secteurs : UEa,UEb (dont les sous secteurs UEb1,UEb2),UEc (dont les sous secteurs UEc1,UEc2)
- 1AUR : Zone mixte de reconversion urbaine. Cette zone comprend 3 secteurs : 1AURa,1AURb,1AURc
- 1AU Novaparc,1AUe : Zone d'extension urbaine à vocation dominante d'activités économiques (dont le secteur 1AUeAg à vocation agricole)
- 1AUR : Zone de reconversion urbaine à vocation mixte habitat - activité. Cette zone comprend 1 secteur : 1AURb.
- 2AU : Zone peu ou pas équipée à urbaniser à moyen ou long terme.
- A : Zone agricole.
- N : Zone naturelle.
- NSL : Zone destinée à accueillir des constructions et installations à usage sportifs et de loisirs à proximité des zones urbaines.
- NJ : Zone réservée à l'aménagement des jardins collectifs (tels que les jardins familiaux).
- NPR : Zone de protection renforcée correspondant à la zone Nature 2000.
- Uvf : Zone ferroviaire

- Emplacement réservé
- Secteur d'orientation, d'aménagement et de programmation
- Périmètre en attente d'un projet d'aménagement global au titre du L.151-41-5° du code de l'urbanisme
- Boisement protégé au titre du L.151-23 du code de l'urbanisme
- Limite d'implantation des constructions - recul 30 m
- ICPE périmètre de protection Z1
- ICPE périmètre de protection Z2
- Zone exposée à des effets irréversibles ou indirects (SEI) dans le cas d'un épandage de gaz liquéfiés N2 par rupture de réservoirs adjacents
- Zone exposée à des effets létaux (SEL) dans le cas d'un épandage de gaz liquéfiés O2 par rupture de réservoirs adjacents
- Zone exposée à des effets létaux significatifs (SELS) dans le cas d'un épandage de gaz liquéfiés O2 par rupture de réservoirs adjacents
- Changement de destination autorisé au titre du L.151-19 du code de l'urbanisme
- Patrimoine bâti protégé au titre du L.151-19 du code de l'urbanisme

- Indice 30 : Modification au 04/02/2019
- Indice 29 : Mise à jour au 27/02/2018 (annexe 6 : Servitudes d'Utilités Publiques - Protection captages d'eau potable)
- Indice 28 : Modification au 06/10/2017
- Indice 27 : Mise à jour au 07/07/2017 (annexe 6 Servitudes d'Utilités Publiques - Lycée Félix Faure - MH)
- Indice 26 : Mise à jour au 02/06/2017 (annexe 6 Servitudes d'Utilités Publiques - règlement local de publicité)
- Indice 25 : Mise à jour au 11/10/2016 (annexe 7 - ICPE)
- Indice 24 : Révision au 28/09/2016
- Indice 23 : Modification au 15/10/2015
- Indice 22 : Modification au 13/04/2015
- Indice 21 : Mise à jour au 30/01/2015 (annexe 6 Servitudes d'Utilités Publiques - servitude de restriction d'usage rue du Pont Lavandure, annexe 8 annexes sanitaires)
- Indice 20 : Modification au 03/07/2013
- Indice 19 : Mise en compatibilité DUP pour le théâtre au 06/06/2013
- Indice 18 : Révision Simplifiée avenue de Flandres Dunkerque 40 au 21/12/2012
- Indice 17 : Modification Simplifiée au 20/11/2012
- Indice 16 : Modification Simplifiée au 28/09/2012
- Indice 15 : Mise à jour au 18/07/2012 (annexe 7 FEB)
- Indice 14 : Modification ZAC Ecoport au 08/07/2012
- Indice 13 : Modification au 13/04/2012
- Indice 12 : Mise en compatibilité DUP pour la construction du Centre Pénitentiaire au 09/01/2012
- Indice 11 : Mise en compatibilité DUP pour la déviation de Troissereux au 16/08/2011
- Indice 10 : Mise à jour au 15/06/2011 (annexe 6 Servitudes d'Utilités Publiques 6.1, 6.2, 1)
- Indice 9 : Révision Simplifiée Kiosque de la gare au 26/05/2011
- Indice 8 : Modification au 17/12/2010
- Indice 7 : Mise en compatibilité DUP pour la mise en conformité de l'aéroport au 15/10/2010
- Indice 6 : Mise en compatibilité DUP pour la création d'un giratoire sur la RD938 au 04/05/2010
- Indice 5 : Mise à jour des annexes - Pièce 7.1-V.5) Z.A.C au 23/04/2010
- Indice 4 : Révision Simplifiée LaSalle au 25/09/2009
- Indice 3 : Mise en compatibilité DUP relative à la mise en conformité de l'aéroport de Beauvais-Tillé au 08/06/2009
- Indice 2 : Mise à jour au 30/01/2009 (annexe 6 Servitudes d'Utilités Publiques 6.1, 6.2, 6.4)
- Indice 1 : Mise à jour au 07/03/2008 (annexe 7 - Obligations et Informations Diverses 7.1.V.1 Droit de préemption Urbain)
- Indice 0 : Approbation au 12/07/2007

